



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2025

DELIBERATION N°D_2025_104

Conseillers élus : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Philippe CHASSOT_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bénédicte GEORGE_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ François VECKRINGER_ Aurélie PATOUX_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ François DRICOURT_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Frédéric PEREZ_ Annie HYVERT_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Bernard GACHET donne procuration à Philippe CHASSOT
Nadine CHAPPUIS donne procuration à Brigitte GONDOUIN
Kevin TOUZOT donne procuration à Gérard BARON
Chantal CHAPPUIS donne procuration à François DRICOURT
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

Absents :



DELIBERATION N°D_2025_104 : Modification du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Adoption du plan canicule

Rapporteur : le Maire, Brigitte GONDOUIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.731-3 relatifs aux pouvoirs de police du maire et à l'organisation des secours ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

VU le Plan Départemental de Gestion d'une Canicule (PDGC) mis en place par la préfecture ;

VU le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Collonges adopté par délibération n°D_2025_008 en date du 14 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le PCS aux évolutions climatiques et à la récurrence des épisodes de forte chaleur sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de structurer la réponse communale face aux risques liés aux vagues de chaleur, notamment pour les populations vulnérables ;

Le plan canicule se trouve en annexe à cette délibération.

Ce plan canicule vise les objectifs suivants :

Organiser la veille et le suivi de la vigilance météorologique ;

Développer et tenir à jour le registre nominatif communal des personnes vulnérables ;

Anticiper et hiérarchiser les mesures de prévention et de protection ;

Structurer la diffusion des recommandations sanitaires auprès de la population.

Le plan prévoit notamment :

- Le recensement des moyens humains et matériels mobilisables pendant la période de surveillance ;
- L'identification des publics fragiles et des responsabilités des acteurs concernés ;
- La planification des actions et des modalités de mise en œuvre en fonction des niveaux de vigilance ;
- L'organisation interne pour assurer la réactivité des services communaux ;
- La mise en place d'indicateurs de suivi de la situation ;
- Les modalités d'information et de coordination avec la préfecture et le maire.



Le Conseil Municipal, à l’unanimité, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

APPROUVE la modification du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Collonges, par l’intégration de la **“Vigilance Canicule”**, applicable chaque année du **1er juin au 15 septembre**.

AUTORISE Madame le Maire à signer l’arrêté d’application du plan communal de sauvegarde.

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance : Valérie MADALA



Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 074-217400829-20250918-D_2025_104-DE



Publié le : 07/10/2025 12:20 (Europe/Paris)
Par : Commune de Collonges-sous-Salève
https://www.collonges-sous-saleve.fr/documents_administratifs/41484

